

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorrion

Nombre de conseillers

En exercice : 08
Présents : 08
Votants : 08
Absents : 00
Exclus : //

Date de la convocation :

13/03/2019

Date d'affichage :

Commune de SAINT BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. RAVÉ Jean-Pierre, M. BOITTIN Jérôme, M. CHAUCHIS Stéphane, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, Mme BOITTIN Annick. M. RENARD Jonathan

M. ADAM Hervé a été nommé secrétaire de séance

Présentation participation citoyenne

La gendarmerie est venue présenter le dispositif à l'ensemble du conseil municipal.

Travaux 5 allée de la Noé

La commission bâtiment, après visite, souhaite une rénovation pour remise en location ; des devis ont été sollicités

Après réception et comparaison, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis suivants :

- EL Couanon peinture	7 774.12 € HT	8 551.53 € TTC
- Menuiserie Le Blanc Pascal	367.50 € HT	404.25 € TTC
- Sarl Boin	1 088.29 € HT	1 197.12 € TTC

et s'engage à inscrire ces dépenses au BP 2019---

Devis pompe à chaleur

Lors du remplacement du fluide, les techniciens de Engie Home Services se sont aperçus qu'un compresseur ne fonctionne plus correctement ; la société a fait parvenir un devis. Celui-ci s'élève à 4 201.45 € HT (soit 5 041.74 € TTC).

Compte-tenu de l'ancienneté de la pompe à chaleur, installée en 2007 par l'entreprise Boin lors de la rénovation de la salle, Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité un devis de remplacement à neuf pour comparaison.

La décision est donc reportée.

Approbation du compte de gestion et compte administratif Assainissement

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par la trésorière pour l'exercice 2018 est approuvé.

Le conseil municipal a aussi approuvé le compte administratif Assainissement, établis par la mairie et présenté par M. Jean-Pierre Ravé dont voici le résultat budgétaire

	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats cumulés
Investissement	9 876.38	-8 678.15	1 198.23
Fonctionnement	2 084.37	906.04	2 990.41

Affectation des résultats Assainissement

Les résultats cumulés ont été reporté chacun dans leur section pour la somme indiquée.

Approbation du BP 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ Vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019:

Lequel se résume ainsi

	DEPENSES	RECETTES
<u>Section de Exploitation</u>		
Prévisions 2019	22597.24	19606.83
Résultat d'Exploitation reporté		2990.41
Total de la section de Exploitation	22597.24	22597.24
<u>Section d'investissement</u>		
Prévisions 2019	16031.37	14833.14
Restes à Réaliser 2018		
Déficit/Excédent reporté		1198.23
Total de la section d'Investissement	16031.37	16031.37

Acquisition terrain Section B 312

En 2018, la commune s'est portée candidate à l'acquisition de 8000 m² de terrain appartenant à la SAFER section B parcelle 312—

Cette acquisition est destinée à l'extension du lotissement de La Noé—

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette acquisition --

Dématérialisation des actes budgétaires

Suite à la transmission postale des actes budgétaires relatifs au CCAS, la sous-préfecture a retourné l'ensemble du dossier non visé ; en effet, il convient dorénavant de tout télétransmettre.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation :

- de dématérialiser les actes budgétaires communaux,
- de signer l'avenant à la convention du 09 juillet 2010 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et à dématérialiser l'ensemble des actes communaux soumis au contrôle de légalité pour l'ensemble de ces budgets.